

AFCAP 5 juin

Total fait une différence nette entre responsabilité sociétale et éthique

La responsabilité sociétale couvre l'ensemble des relations du groupe avec ses parties prenantes, à ce titre elle est un des fondements de sa stratégie. Les activités du groupe Total couvrent une bonne partie du champ de l'énergie et plus particulièrement des hydrocarbures et de ses dérivés. Elles ont comme caractéristiques principales, d'être assez agressives pour l'environnement (gisements, mines, usines) d'avoir des localisations « non choisies » : on va chercher le pétrole et le gaz, là où ils sont, pas là où on aimerait qu'ils soient et en particulier pas là où sont ses consommateurs (sauf exception.), ce sont des activités à cycle de vie très long, jusqu'à 50 ans (durée de vie des grands gisements) Elles sont très capitalistiques, et génératrices de flux financiers très importants et très concentrés : une cargaison de 280000t de pétrole vaut aux environs de 100 mois d'E. Comme toute activité minière elles génèrent un partage de rente avec les états où sont situés les exploitations. Elles sont de très gros contributeurs fiscaux, et leurs produits sont par nature non renouvelables, c'est-à-dire que l'on doit en permanence rechercher de nouvelles ressources pour remplacer celles qui sont produites, et la quantité totale est finie.

L'ensemble de ces caractéristiques implique donc que pour pouvoir simplement opérer, une attention extrême doit être apportée aux domaines suivants qui constituent les grands domaines de la RSE :

L'environnement

La sécurité

La santé

Les pratiques sociales

La participation au développement local

Le futur énergétique

L'ensemble de ces domaines sont totalement intégrés dans les opérations et gérés par les entités opérationnelles du groupe au même titre que les activités industrielles commerciales ou financières classiques. Il ne s'agit pas d'éthique, mais de métier avec un reporting, des mesures de performances et de progrès. Il n'y a donc pas pour nous d'opposition entre RSE et productivité, puisque pour l'essentiel de nos activités, elles ne peuvent pas se concevoir l'une sans l'autre, et nos actionnaires le voient bien comme cela.

Parlons maintenant de l'éthique. Pour nous l'éthique ne concerne pas l'organisation, mais l'individu et plus spécifiquement au comportement de l'individu dans l'organisation. C'est en fait l'ensemble des règles comportementales qui s'imposent à chacun, indépendamment de sa nationalité et de sa culture sitôt qu'il contribue à l'action du groupe. L'éthique de ce point de vue est le cadre individuel sans lequel la politique RSE ne pourrait pas se développer, elle est donc en amont et assure le corpus culturel des valeurs autour desquels les acteurs se retrouvent dans leur métier. Ce corpus est réuni dans un petit livret traduit en 16 langues nommé « code de conduite »

Qu'est ce qu'il y a dans notre code de conduite ?

Après une introduction du président du groupe, les principes d'action et les textes de référence auxquels le groupe adhère : déclaration universelle des droits de l'homme, conventions de l'OIT, Principes directeurs de l'OCDE, principes du Pacte mondial de l'ONU

Ensuite les principes d'actions vis-à-vis des parties prenantes : actionnaire, clients collaborateurs fournisseurs, associés, pays

Puis les principes de comportement individuels : santé sécurité environnement, rapport entre collaborateurs, utilisation des ressources informatiques et communication, rapports avec les clients et fournisseurs, confidentialité et propriété intellectuelle et industrielle, conflits d'intérêts, délits d'initié, politique.

Enfin, comité d'éthique : sa composition, la nomination de ses membres, sa mission et son fonctionnement.

Rien là dedans non plus à priori qui puisse porter ombrage à la compétitivité de Total.

Est-ce que pour autant le débat est clos et pouvons nous affirmer sans arrière pensée et sans susciter quelques sourires dans cette assistance « circulez, il n'y a rien à voir ». Ce serait aller un peu vite en besogne...

La vraie problématique n'est pas une question d'éthique, c'est une question de norme. Les acteurs économiques sont redevables vis-à-vis de leurs parties prenantes, c'est évident pour les clients: ils doivent savoir ce qu'ils achètent et avoir confiance dans les produits et pouvoir les comparer entre eux. C'est donc naturellement dans ce champ que les normes se sont développées en premier. Mais c'est vrai aussi pour les actionnaires et les autres parties prenantes financières (les prêteurs), on a donc aussi assisté à un développement considérable des normes comptables à la suite de quelques scandales. Dans le domaine de la sécurité industrielle et de l'environnement, on a le même processus. Les normes auxquelles les industriels doivent se plier dans ces domaines, ont pour objectif de protéger et de garantir l'intégrité de la vie de nos concitoyens et de notre personnel d'une manière générale. Dans le domaine social, il en va de même et le code du travail ou les conventions internationales le montrent tous les jours.

La participation au développement local et le futur énergétique, qui sont les autres piliers de notre politique CSR, ne sont pas encore des domaines qui ont été envahis par les normes, mais on sent bien que les débats Onusiens sur les normes applicables aux multinationales dans le domaine des droits de l'homme tourne autour de ce sujet, tout comme les réglementations sur les émissions de gaz à effet de serre. On voit donc que les normes, ont depuis que l'économie s'est développé envahi tout le champ de la responsabilité sociétale.

La vraie question est donc plutôt celle l'influence des normes sur la compétitivité. Que peut on dire là-dessus ?

D'abord qu'elles sont nécessaires car elles permettent d'une manière générale aux parties prenantes quelles qu'elles soient d'être « en confiance » avec les acteurs économiques. Ensuite que c'est une des responsabilités des états que de veiller à leur bonne application. Ensuite qu'elles peuvent favoriser les « puissants » au détriment des « faibles » si on les met à un niveau trop élevé, par un effet de barrière à l'entrée sur les marchés.

Qu'elles peuvent créer des distorsion de concurrence très fortes des lors qu'elles sont appliquées de manière discriminatoire entre par exemple opérateurs nationaux et opérateurs internationaux, ou quand certains états ne respectent pas leur signature pour faire du dumping sur leurs produits , ou en se donnent des normes internes particulièrement laxistes. Une harmonisation internationale est donc nécessaire.

Mais certains acteurs peuvent les utiliser comme un atout concurrentiel , en se donnant des exigences plus élevées reconnues et appréciées par leur parties prenantes, et cette approche est légitime et source de progrès.

Ce n'est donc pas un problème très simple et il ne faut l'aborder, ni avec naïveté, ni avec cynisme. Et le diable y est souvent caché dans les détails.

Je conclurais donc en disant que l'éthique fondamentalement n'a rien à voir avec la concurrence mondiale. Que la responsabilité sociétale a à voir avec elle, à travers l'établissement des normes dont le respect est à la base de la confiance que peuvent apporter les parties prenantes aux acteurs économiques, et que la gouvernance par les états des normes en est un des facteurs fondamentaux.